

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

CAPACITÉ EN DROIT

2026/27

**Bâtiment en cours de rénovation
de septembre 2025 à septembre 2027**

Enseignements délocalisés sur les sites
Ronde, Jaude, IADT, Carnot, Lettres

Services Administratifs

Délocalisés en Faculté de Lettres
2ème étage - Bureaux 211 à 218
29 boulevard Gergovia
63000 CLERMONT-FERRAND

Venez découvrir
la Capacité en Droit
sur notre site :



41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403
63000 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
scola.droit@uca.fr / <https://droit.uca.fr>

LE MOT DES RESPONSABLES DE FORMATION

Chères Étudiantes, Chers Étudiants,

L'École de Droit - Université Clermont Auvergne ambitionne d'offrir à ses étudiant(e)s les meilleures conditions d'accueil et d'études, afin de leur permettre de construire leur projet et de préparer leur insertion professionnelle.

Les atouts de l'Université sont nombreux (adossé de l'enseignement à la recherche, enseignants qui sont tous également des chercheurs, mais aussi droits d'inscription réduits, diplômes nationaux reconnus partout y compris au niveau européen et international, respect des obligations de service public). Ils sont ici encore renforcés par la présence de nombreux professionnels dans nos formations, le développement de liens soutenus avec le monde socio-économique, l'évaluation de nos enseignements, l'existence d'enquêtes détaillées sur l'insertion de nos diplômé(e)s, tout ceci dans une Université à taille humaine et une École de Droit située en centre-ville, dans un environnement de grande qualité.

La Capacité en Droit est une formation à laquelle l'École de Droit est très attachée. Elle témoigne du souci de nous adresser à des étudiant(e)s ayant des profils et des projets d'études variés.

Comme tous les étudiant(e)s de l'École de Droit, les étudiant(e)s inscrit(e)s en Capacité en droit ont accès à nos différents services et manifestations, telles que les conférences et colloques, ou encore les actions menées avec nos différents partenaires.

En effet, l'École de Droit entretient des relations actives avec de nombreuses entreprises, administrations, juridictions... qui sont sources de multiples opportunités pour nos étudiant(e)s. Des stages, offres d'emplois, accompagnement de projets sont par exemple proposés tout au long de l'année, en fonction des profils des étudiant(e)s et de leurs choix d'études.

L'École de Droit est animée aussi bien par les enseignant(e)s-chercheur(se)s que par le personnel administratif et les étudiant(e)s, notamment à travers leurs associations et leurs représentant(e)s élu(e)s. Nous vous invitons à découvrir plus en détails son fonctionnement, ses missions et ses actions au cours de cette année universitaire que je vous souhaite tout autant réussie qu'enrichissante.

Christine BERTRAND
Nadine BREGHEON

Responsables pédagogiques de la Capacité en Droit

COORDONNÉES UTILES

PÉDAGOGIE

Responsables pédagogiques de la capacité en droit

Christine BERTRAND , Professeur de droit public	responsable-capacite.droit@uca.fr
Nadine BREGHEON , Maître de conférences en droit privé	

Equipe pédagogique

Olivier BIANCHI , Chargé de cours	Olivier.BIANCHI@ext.uca.fr
Claude BENAYOUN , Maître de conférences en droit privé	Claude.BENAYOUN@uca.fr
Didier VALETTE , Maître de conférences en droit privé	Didier.VALETTE@uca.fr
Christine BERTRAND , Professeur de droit public	Christine.BERTRAND@uca.fr
Léna BORIE , Avocat	Lena.BORIE_BELCOUR@ext.uca.fr
Nadine BREGHEON , Maître de conférences en droit privé	Nadine.BREGHEON@uca.fr
Jean-Christophe CERVANTES , Doctorant en droit public	J-Christophe.SERVANTES@uca.fr
Christine LASSALAS , Maître de conférences en droit privé	Christine.LASSALAS@uca.fr
Aurélien VERGNE , Notaire	Aurelie.VERGNE@ext.uca.fr
Sébastien MARCHAND , Maître de conférences en économie	Sebastien.MARCHAND@uca.fr
Anne JACQUEMET-GAUCHÉ , Professeur de droit public	Anne.JACQUEMET-GAUCHE@uca.fr

SCOLARITÉ

Scolarité de la Capacité en droit

Manon GEREY

Manon.GEREY@uca.fr

Service gestion des emplois du temps

gestion-salles.droit@uca.fr



La Capacité en Droit
- à découvrir en vidéo ! -

SITES À CONNAÎTRE

Université Clermont Auvergne : <https://www.uca.fr/>

École de Droit : <https://droit.uca.fr/>

ENT (Environnement Numérique de Travail) : <https://ent.uca.fr/core/connexion/>

Cours, messagerie, forum, résultats...

UNJF (Université Numérique Juridique Francophone) : <https://cours.unjf.fr/>

Cours de droit en ligne accessibles avec vos codes d'accès à l'ENT

Bibliothèque Clermont Université : <https://bu.uca.fr/>

Le KAP - Learning Centre <https://www.uca.fr/campus/services-aux-etudiants/learning-centre>

Le KAP abrite :

- **La Bibliothèque** de Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales
<https://bu.uca.fr/bibliotheques/les-bu/le-kap-learning-centre>

- **La Fabrique** : <https://lafabrique.uca.fr/>

Ce service de l'université est en charge de l'accueil, de l'information et de l'accompagnement de tous(tes) les étudiant(e)s en matière de formation, de réorientation, d'insertion professionnelle.

SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) : <https://sport.uca.fr>

Le SUAPS propose à l'ensemble des étudiant(e)s, enseignant(e)s et personnels de l'Université Clermont Auvergne des activités physiques et sportives. Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) a accès aux activités du SUAPS avec une participation minime aux frais.

SUC (Service Université Culture) : <https://culture.uca.fr>

Le SUC a pour objectif l'accès démocratique du plus grand nombre d'étudiant(e)s à la vie culturelle (musique, théâtre, danse, cinéma, arts plastiques).

CEC (Cultures en Commun) : <https://culture.uca.fr/cultures-en-commun>

Programme porté par le Service Université Culture (SUC), le Service Universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) et le Pôle Santé Handicap Etudiant (PSHE) de l'Université Clermont Auvergne. Il propose des expériences collectives, à partir de pratiques artistiques et sportives, pour permettre aux étudiant(e)s de se rencontrer, d'échanger et de partager des moments ensemble.

SSU (Service de Santé Université) : <https://sante.uca.fr/>

Ce service assure gratuitement toutes les prestations et regroupe les services suivants : service médical, service infirmier, aide psychologique, service de prévention, dentisterie préventive.

CROUS : <https://www.crous-clermont.fr/>

Il a pour mission de favoriser les conditions de vie et de travail des étudiant(e)s dans de nombreux domaines de leur vie quotidienne : logement, restauration, finances, social et culture.

SUH (Service Université Handicap) : <https://handicap.uca.fr/>

Accompagnement des étudiant(e)s en situation de handicap (moteur, sensoriel, psychologique ou lié à une maladie invalidante ou même temporaire).

Réagir UCA <https://signalement.uca.fr/>

Accompagnement et signalement des violences sexistes et sexuelles, harcèlements, discriminations, agressions et risques psychosociologiques.

Epicerie solidaire Esope : <https://ba63.lerayon.org/>

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

SEMESTRE 1	
Début des enseignements	Mardi 1er septembre 2026
Vacances d'automne	Du 25 octobre au 1er novembre 2026 inclus
Fin des enseignements	Le 21 novembre 2026
Examens semestre 1	Entre le 30 novembre et le 12 décembre 2026
Vacances de Noël	Du 20 décembre 2026 au 3 janvier 2027

SEMESTRE 2	
Début des enseignements	Lundi 4 janvier 2027
Vacances d'hiver	Du 21 au 28 février 2027 inclus
Fin des enseignements	Le 27 mars 2027
Vacances de printemps	Du 11 au 25 avril 2027
Examens semestre 2	Du 5 au 10 avril 2027 et du 26 au 30 avril 2027
Examens seconde chance Masters 1 et Capacité	Du 14 au 19 juin 2027



ORGANISATION GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS

Principes généraux d'organisation

Le certificat de Capacité en Droit est organisé en deux années, chacune structurée en deux semestres. Les enseignements sont organisés sous forme de cours magistraux et de séances de méthodologie et de travaux dirigés.

Les aptitudes et acquisitions des connaissances sont appréciées par des examens terminaux.

Progression dans le diplôme

L'inscription en 2^{ème} année est possible pour les candidat(e)s qui ont validé la 1^{ère} année.

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

Toute demande d'inscription en 2^{ème} année formulée par un(e) étudiant(e) qui a validé au moins un semestre d'enseignement de la 1^{ère} année doit être adressée à la scolarité, au plus tard le 30 septembre, et est soumise à la décision des responsables pédagogiques.

Redoublement

Un redoublement est de droit pour chacune des deux années de la Capacité en Droit. Au-delà, toute demande de réinscription est autorisée par décision du Doyen, sur proposition du jury de délibération et avis du responsable de formation.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉPREUVES

Seuls les examens terminaux organisés à la fin de chaque semestre donnent lieu à une notation.

Typologie des épreuves

- Epreuve écrite en 3 heures : épreuve théorique avec 2 sujets au choix ;
- Epreuve écrite en 1 heure : le sujet comporte entre 3 et 5 questions de cours, un choix entre plusieurs questions peut être laissé à l'étudiant(e) ;
- Epreuve orale : l'étudiant(e) dispose d'un temps de préparation du sujet, l'interrogateur/trice peut poser au/à la candidat(e) des questions portant non seulement sur le sujet, mais aussi sur le cours.

Régime des épreuves de la seconde chance d'examen

L'étudiant(e) n'ayant pas validé l'année peut repasser la ou les matières pour lesquelles il/elle n'a pas obtenu la moyenne, sauf si cette/ces matière(s) figure(nt) dans un semestre obtenu.

La note attribuée en seconde chance est la meilleure des deux notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance.

Si l'étudiant(e) ne se présente pas, sa note d'évaluation initiale est conservée. Si l'étudiant(e) a été défaillant(e) en évaluation initiale, seule la note de seconde chance est prise en compte.

Les épreuves de seconde chance sont des épreuves écrites théoriques en 1 heure ou des oraux.

MAQUETTES ET RÉGIMES D'EXAMEN

1^{ère} année

Semestre 1						
Enseignements		Volume horaire	Coeff	Type de contrôle	Durée des épreuves	Deuxième chance
EC 1	Introduction au droit privé	27 H	20	Evaluation terminale	Ecrit 3H	Ecrit 1H
EC 2	Les principes du droit constitutionnel	17 H	40	Evaluation terminale commune	Ecrit 3H	Oral
EC 3	La Vème République	17 H				
EC 4	Droit de la famille	27 H	20	Evaluation terminale	Ecrit 1H	Ecrit 1H
EC 5	Tutorat	22 H	/	/	/	/

Semestre 2						
Enseignements		Volume horaire	Coeff	Type de contrôle	Durée des épreuves	Deuxième chance
EC 1	Droit des obligations	27 H	20	Evaluation terminale	Ecrit 3H	Ecrit 1H
EC 2	Droit commercial	27 H	20	Evaluation terminale	Ecrit 1H	Ecrit 1H
EC 3	Institutions administratives	17 H	20	Evaluation terminale	Ecrit 1H	Ecrit 1H

2^{ème} année

Semestre 3						
Enseignements		Volume horaire	Coeff	Type de contrôle	Durée des épreuves	Deuxième chance
EC 1	Droit administratif	27H	40	Evaluation terminale	Ecrit 3H	Ecrit 1H
EC 2	Droit civil notarial	27H	20	Evaluation terminale	Ecrit 1H	Oral
EC 3	Economie politique	27H	20	Evaluation terminale	Ecrit 1H	Ecrit 1H
EC 4	Droit de l'Union européenne	12H	20	Evaluation terminale	Oral	Oral
EC 5	MTU	12H	/	/	/	/

Semestre 4						
Enseignements		Volume horaire	Coeff	Type de contrôle	Durée des épreuves	Deuxième chance
EC 1	Droit du travail	27H	20	Evaluation terminale	Ecrit 3H	Ecrit 1H
EC 2	Droit pénal	27H	20	Evaluation terminale	Ecrit 3H	Ecrit 1H
EC 3	Procédure civile	27H	20	Evaluation terminale	Oral	Oral
EC 4	Finances publiques	17H	20	Evaluation terminale	Oral	Oral

RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME

L'année d'étude est validée lorsque la moyenne des notes est égale ou supérieure à 10/20.

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

L'absence à une épreuve entraîne la défaillance de l'étudiant(e) et rend impossible la validation de l'année, y compris si l'étudiant(e) a obtenu la moyenne générale par ailleurs et sauf si le jury en décide autrement.

Points jury

Le jury peut accorder des « points jury » pour la réussite à l'examen, pour l'obtention d'une mention.

Mentions

- La mention « assez bien » est attribuée aux candidat(e)s qui ont une moyenne au moins égale à 12/20 ;
- La mention « bien » est attribuée aux candidat(e)s qui ont une moyenne au moins égale à 14/20 ;
- La mention « très bien » est attribuée aux candidat(e)s qui ont une moyenne au moins égale à 16/20.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Poursuite d'études

La Capacité en Droit délivre un niveau équivalent au bac. La poursuite d'études est prévue dans les articles 1^{er} et 6 de l'arrêté du 25 septembre 2021.

Ce diplôme donne accès :

- à la 1^{ère} année de Licence en Droit,
 - à la 2^{ème} année de Licence en Droit sous condition d'une moyenne de 15/20 à l'ensemble des deux examens (article 6 de l'arrêté du 25 septembre 2021),
- sous réserve du dépôt et de la validation d'un dossier sur la plateforme Parcoursup.

Crise sanitaire

Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, les examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être selon des modalités différentes dans des conditions fixées par l'Université.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Ecole de Droit - UCA

41 boulevard François Mitterrand - TSA 80403
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

